

Pu

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES ID: 085-218501096-20231211-2023DECDEL32-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 5 décembre 2023 Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents: Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU — Etienne BLANCHARD- Patricia CRAVIC

Excusés: Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD

Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU

Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice: 33

32 à la délibération 38

31 aux délibérations 41 à 43

Nombre de conseillers présents :

28 à la délibération 38

27 aux délibérations 41 à 43

Nombre de conseillers votants :

32

31 aux délibérations 38 30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

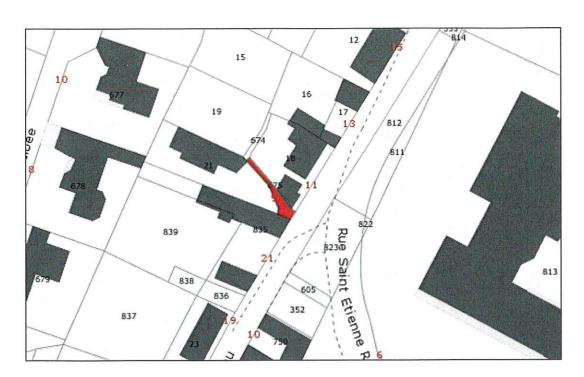
32- CESSION D'UNE PARCELLE SISE RUE DE LA FONTAINE DU JEU AU PROFIT DE MME PASCALE HULOT

Par courriel du 22 avril 2022, Mme Pascale HULOT a fait savoir à la ville son souhait d'acquérir une parcelle attenante à sa propriété cadastrée section AD numéro 675 d'une contenance globale de 31 m² lui permettant ainsi de devenir propriétaire de l'accès à sa maison d'habitation.

La ville n'ayant aucun usage de cette parcelle, il est proposé d'accepter cette vente au prix de 430 € net vendeur, en sus les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.





LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu l'avis du service du Domaine du 26 septembre 2023 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 novembre 2023.

Considérant l'absence d'usage de cette parcelle pour la ville,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder la parcelle cadastrée section AD numéro 675 d'une contenance globale de 31 m² au profit de Mme Pascale HULOT au prix de 430 € net vendeur, en sus les frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Marietta BOONEFAES Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le :

Boone Jaca

18 DEC. 2023 Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023 Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire